

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 juin 2026 par mail avec accusé de réception et accusé de lecture, s'est réuni en salle d'honneur de la Mairie de Linselles le 2 juillet 2026 à 19 h 30 pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous, qui a été affiché du 6 au 31 juillet 2026 aux entrées (accueil) et sur le site internet de la ville de Linselles.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE LA SEANCE : M. Stéphane FOUCHER

Présents :

- Mme Isabelle POLLET, *Maire*
- M. Antony PIRES, Mme Joséphine BROUTIN, M. Dominique SINNAEVE, M. Olivier OSTYN, Mme Fabienne LORENT, Mme Martine PETIT, M. Grégory MITTENAERE, *Adjoint*s
- Mme Béatrice FERRANT-PERES, Mme Olivia LEMERSRE, Mme Delphine DEJONCKERE, *Conseillers délégués*
- M. Patrick HELLIN, M. Philippe VERSAILLE, Mme Nadège DENORME, M. Alexandre VERHELST, Mme Hélène LEJEUNE, M. Pierre-Édouard MARQUET, M. Cyril MANTEZ, M. Stéphane FOUCHER, M. Bertrand DUMORTIER, Mme Justine PERSYN, M. Jean-Pierre LELEU, *Conseillers municipaux*,

Pouvoirs :

- Mme Elisabeth BOUREL, Conseillère Municipale donne pouvoir à M. Grégory MITTENAERE, Adjoint,
- M. Alexis CABIÈRE, Conseiller Délégué, donne pouvoir à Mme Béatrice FERRANT-PERES, Conseillère Déléguée,
- Mme Christelle CORNARD, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme Fabienne LORENT, Adjointe
- Mme Alice REMORY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Adjointe,
- Mme Stéphanie ALLEWEIRELDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme Justine PERSYN, Conseillère Municipale,
- M. Bertrand FLORIN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. Jean-Pierre LELEU, Conseiller Municipal,

Membre démissionnaire : M. Pascal MARESCAUX, Conseiller municipal

Madame le Maire informe l'ensemble des membres du Conseil Municipal que Monsieur Pascal MARESCAUX, Conseiller Municipal a démissionné ce jeudi 2 juillet 2026 au matin.

Le quorum est atteint

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27/04/26

Approuvé à l'unanimité : 29 voix

Madame le Maire signale que l'on a pris en compte les remarques par e-mail de M. LELEU.

PRESENTATION DES DECISIONS DU MAIRE L 2122-22 et 23 :

SERVICE JEUNESSE

TARIFS DES ACTIVITES JEUNESSE – PRINTEMPS 2026 du 6/03/26

TARIFS DES ACTIVITES JEUNESSE – TRIATHLON WILlich 2026 du 12/05/26

TARIFS DES ACTIVITES JEUNESSE – AOUT 2026 du 3/06/26

TARIFS DES ACTIVITES JEUNESSE – JUILLET 2026 du 2/06/26

FINANCES

FIN 2026-01 du 22/04/26 – Fixation des tarifs d'autorisation temporaire du domaine public pour le marchés aux puces du 28/06/26

FIN 2026-02 du 15/06/26 – Attribution d'une subvention au titre de l'organisation de stages sportifs – Football Club Linselles

FIN 2026-03 du 15/06/26 – Attribution d'une subvention au titre de l'organisation de stages sportifs – Saint Michel Gym

FIN 2026-04 du 15/06/26 – Attribution d'une subvention au titre de l'organisation de stages sportifs - Linselles Tennis

FIN 2026-05 du 15/06/26 – Fixation des tarifs du spectacle « attention à la tête » proposé par le Prato dans le cadre des Belles sorties du 16/12/26

INFORMATIONS DE MADAME LE MAIRE

Le **28 avril**, la municipalité, en partenariat avec l'UCAEL, a organisé un **petit-déjeuner networking sur la parentalité**. Cette nouvelle édition a été très enrichissante.

Orchestrée par Sarah DEWAVRIN et Anne-Charlotte LORTHIOIS, la rencontre a permis de mettre en lumière les ressources existantes et les initiatives locales en faveur de l'accompagnement des parents et des enfants.

Le **1^{er} mai** a réuni les aînés linsellois et les élus autour de plusieurs temps forts.

La **distribution de muguet** s'est déroulée dans les EHPAD Rose d'automne et Jardins des Sens.

Le **banquet** en la salle Jacques Rémory a réuni pas moins de 430 convives, en présence du conseiller départemental Jacques HOUSSIN, du sénateur Dany WATTEBLED et du Député Vincent LEDOUX. Un grand merci à l'ensemble des prestataires, aux convives et aux élus.

La ville de Linselles vous a invités à profiter de ce mois dédié au vélo pour participer à ce challenge placé sous le signe de la **mobilité douce** lors de l'évènement « **Mai à vélo** ».

Le **8 mai**, la ville a commémoré le **81^{ème} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale**. Le cortège s'est rendu au cimetière avant un dépôt de gerbes au monument aux morts en ma présence, celle de Gérald DARMANIN, Garde des sceaux, ministre de la justice, de Roger DERAED, Président des anciens combattants de Linselles et des élus du conseil municipal.

Le **5 mai**, la salle Antoine Compère a accueilli l'**audition de la classe de saxophone** de l'école de musique. Les élèves ont présenté le fruit de leur travail à travers un moment musical convivial marqué par une collaboration avec MCH, une rappeuse linselloise.

Le **12 mai**, à l'occasion de la **journée mondiale de la fibromyalgie**, la ville de Linselles a participé à la 3^{ème} édition de l'opération « La France en Bleu », une initiative portée par l'association Fibromyalgie.fr. La mairie

s'est ainsi illuminée en bleu. La Fibromyalgie reconnue par l'OMS depuis 1992 et par la Haute Autorité de Santé depuis 2025, reste encore insuffisamment connue et prise en charge.

Le **15 mai**, le café de la **Cravache d'Or**, situé Place de la République, a été cédé à Patricia, la nouvelle gérante qui y a présenté son projet dans une ambiance conviviale et chaleureuse. En présence de l'UCAEL et de nombreux habitants, la Municipalité lui a adressé ses vœux de réussite.

Le **21 mai** s'est déroulée la passation entre les anciens et les nouveaux gérants du restaurant **Comme à la Maison**. Ce moment a marqué le départ à la retraite de Dorothée et l'arrivée d'Enzo, nouveau responsable de l'établissement.

Les **23 et 24 mai** s'est déroulée la 30ème édition du **Challenge Raid**. Il n'est plus besoin de présenter cet événement d'ampleur intercommunale qui, à l'occasion de la Pentecôte, a encore cette année regroupé sous une météo exceptionnelle près de 900 raiders âgés de 8 à 25 ans et répartis-en 5 catégories.

Tout au long du week-end, les participants ont enchaîné 30 épreuves avant de se retrouver lors de la cérémonie finale pour la remise des récompenses en présence des représentants des villes partenaires, à savoir : Bondues, Bousbecque, Roncq et Wervicq-Sud.

Le **29 mai**, s'est déroulée en la salle d'honneur de la mairie la cérémonie des **médaillés du travail**. 14 personnes ont été mises à l'honneur et se sont vu remettre leur diplôme.

Le **30 mai**, le centre Thérèse BOUTRY a accueilli l'**atelier « fées maisons »** : un atelier plein de douceur et de créativité imaginé et organisé par le Conseil Municipal des Jeunes.

Petits et Grands ont pu découvrir des alternatives naturelles et écologiques pour le quotidien.

Le **14 juin** s'est tenu le **parcours du cœur** sous un soleil magnifique.

Tout au long de l'itinéraire, de nombreux échanges chaleureux ont eu lieu avec les participants, dans une ambiance à la fois sportive et détendue.

Le **17 juin**, la commune a organisé au Centre Thérèse Boutry l'**espace infos loisirs**, ce rendez-vous annuel qui permet aux habitants de découvrir les associations locales et les activités proposées pour la rentrée 2026.

Le **17 juin**, dans le cadre de l'**échange franco-allemand** entre le collège Henri Matisse et le collège-lycée Robert Schuman Europaschule de Willich, la mairie a eu le plaisir d'accueillir les correspondants allemands. En présence du conseil municipal, ce temps d'accueil a permis de rappeler l'importance de ces échanges vecteurs d'amitié européenne.

Le **20 juin**, le château du vert feuillage a vibré au rythme de la **fête de la musique** en réunissant toute la journée des artistes, des groupes locaux, philharmonie et l'école de musique. Le traditionnel barbecue de la Philharmonie a réuni les participants dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Le **22 juin**, pour marquer son engagement à l'occasion de la journée nationale du don d'organes, la mairie s'est illuminée en vert, couleur symbole du don d'organes et de la reconnaissance envers les donateurs et leurs proches.

Signataire de la charte « **Ville Ambassadrice du Don d'Organes** » depuis juin 2024, Linselles œuvre au quotidien pour sensibiliser les habitants à l'importance du don d'organes et encourager le dialogue autour de ce sujet.

Le **26 juin**, Joséphine BROUTIN, Adjointe à l'Éducation, à l'Enfance et à la Jeunesse, a eu le plaisir de remettre une **calculatrice à chaque élève de CM2** des écoles publiques et privées de la commune.

Ce petit équipement accompagnera les élèves dans leurs premiers pas au collège et constituera un outil précieux pour les apprentissages en mathématiques.

À quelques jours des vacances d'été, cette remise marque également une étape importante dans leur parcours scolaire. Nous leur souhaitons une très belle réussite pour cette nouvelle aventure qui les attend à la rentrée !

Du **27 au 30 juin**, durant quatre jours, les Places de la République et de la Victoire ont accueilli la traditionnelle **ducasse** de Linselles. De nombreux visiteurs sont venus profiter des manèges.

Le **28 juin**, le **marché aux puces** des rues du Général de Gaulle, du Dr Bonenfant et des Frères Marescaux a une nouvelle fois rencontré un beau succès. Tout au long de la matinée, de nombreux visiteurs sont venus arpenter les allées à la recherche de bonnes affaires, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Le **29 juin**, en présence de Martine PETIT, Adjointe au Sport et à la Vie associative, les élèves de Grande Section, CP et CE1 des établissements scolaires Sainte Marie - Saint Joseph et Jacques Prévert - Saint Exupéry se sont réunis hier après-midi à l'occasion de la cérémonie de clôture des **Olympiades scolaires 2026**.

Après deux journées riches en découvertes, en défis sportifs et en moments de partage, les jeunes participants ont été mis à l'honneur lors de cette cérémonie. Chaque élève s'est vu offrir un goûter par la Municipalité avant la remise des récompenses.

L'établissement Jacques Prévert - Saint Exupéry remporte cette édition et se hisse à la première place du classement.

Le **30 juin**, en présence d'élus, plusieurs générations de Linselloises et de Linsellois se sont retrouvées à l'occasion d'une **balade participative** consacrée à la mémoire de notre commune.

Au fil du parcours, les participants ont partagé anecdotes, souvenirs et témoignages, faisant revivre l'histoire de Linselles dans une ambiance conviviale et intergénérationnelle.

Ces précieux récits viendront enrichir le projet de collecte des Archives de la MEL et le collectif les Saprophytes et contribueront à la réalisation d'une carte subjective concernant la commune.

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE

2026-07-01 - Adoption du règlement intérieur du conseil municipal 2026-2032

Adoptée à l'unanimité (pour : 28 voix)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que son règlement intérieur a pour objet de :

- se mettre en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales,
- garantir un fonctionnement serein du Conseil municipal,
- clarifier les règles de fonctionnement de l'assemblée,
- assurer l'égalité de traitement entre tous les élus,
- affirmer les engagements déontologiques des élus,
- sécuriser juridiquement les procédures municipales.

Jean-Pierre LELEU remercie Madame le Maire d'avoir octroyé une salle à l'opposition pour préparer les conseils municipaux. Il souligne également que « Dans une municipalité ouverte, les élus d'opposition ont toute leur place aux côtés de la majorité lors des événements municipaux, locaux ou d'initiative communal et bien évidemment dans toutes les formes de communication que la ville utilise, c'est un droit inscrit dans le code. Les initiatives partagées des deux groupes qui composent les élus du conseil, méritent d'être pleinement mises en valeur au même titre que ceux de la majorité que cela soit dans les invitations, les images, les communications. C'est une façon simple de respecter le travail de tous pour le bien de la communauté. Les citoyens ont le droit de voir que tous leurs représentants élus démocratiquement

contribuent ensemble au bien commun de la municipalité. Après libre à chacun d'assister, de participer en fonction de leur disponibilité. »

Madame le Maire précise que le règlement intérieur a été soumis à un avocat. Elle informe que lorsqu'une invitation est adressée au maire personnellement, elle n'est pas dans l'obligation de la partager avec son conseil municipal, c'est elle qui choisit si elle veut se faire accompagner ou non. Elle ajoute que le calendrier des manifestations municipales est transmis à l'opposition.

2026-07-02 - Délégation du conseil municipal au maire

Adoptée à l'unanimité (pour : 28 voix)

2026-07-03 - Droit à la formation des élus

Adoptée à l'unanimité (pour : 28 voix)

2026-07-04 - Désignation de représentants de la Commune à l'Agence INord

Adoptée à la majorité (pour : 24 – contre : 4 – abstention : 0)

RESSOURCES HUMAINES

2026-07-05 - Tableau des effectifs communaux 2026

Adoptée à l'unanimité (pour : 28 voix)

2026-07-06 - Détermination du nombre des représentants titulaires du personnel et représentativité femmes – hommes au vu de la situation des effectifs au 1^{er} janvier 2026

Adoptée à l'unanimité (pour : 28 voix)

JEUNESSE

2026-07-07 - Renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes

Adoptée à l'unanimité (pour : 28 voix)

2026-07-08 - UNICEF -Territoire d'enfance

Adoptée à l'unanimité (pour : 28 voix)

2026-07-09 - Convention Territoriale Globale – CAF - Signature 2026-2029

Adoptée à l'unanimité (pour : 28 voix)

2026-07-10 - Ecole privée – participation financière dans le cadre des frais de fonctionnement de l'année scolaire 2025/2026 – 2^{ème} avance

Adoptée à l'unanimité (pour : 28 voix)

FINANCES

2026-07-11 - Régime indemnitaire – remise gracieuse au bénéfice de certains agents

Adoptée à la majorité (pour : 24 – contre : 2 – abstention : 2)

Justine PERSYN informe qu'avec Stéphanie Allewereildt : « nous avons choisi de nous abstenir sur cette délibération. Je tiens d'abord à le dire clairement : notre position ne vise absolument pas les agents concernés. Pour nous, ils n'ont pas à payer les conséquences d'une situation dont ils ne sont pas responsables. Quand un trop-perçu résulte d'une erreur administrative ou d'un défaut de suivi, ce n'est pas à l'agent d'en supporter les conséquences. Là où nous avons une réserve, c'est sur le fonctionnement qui a conduit à cette situation. Parce qu'au fond, ce dossier pose une vraie question : comment en est-on arrivé là ? Comment ces trop-perçus n'ont-ils pas été repérés plus tôt ? Comment le suivi administratif des agents a-t-il été assuré ? La gestion du personnel demande de la rigueur, du suivi, des échanges réguliers avec les agents, et normalement des outils existent pour cela, notamment les entretiens annuels, le suivi individuel des situations, ou encore le contrôle des éléments de paie. Aujourd'hui, cette délibération apporte une réponse à une situation subie par des agents, et heureusement. Mais elle met aussi en lumière un manque de vigilance et de suivi de la part de la mairie. Et c'est cela qui nous interroge. Parce qu'au final, si on en arrive à devoir voter une remise gracieuse, c'est bien qu'il y a eu un dysfonctionnement en amont. Et ce dysfonctionnement, il ne peut pas être porté, même indirectement, par les agents. Nous nous abstenons donc non pas par opposition à la remise gracieuse, mais parce que nous pensons que cette situation doit aussi conduire la municipalité à s'interroger sur son organisation, sur le suivi de ses agents, et sur les mesures qui seront prises pour éviter que cela ne se reproduise notamment en période de restructuration de service ou la vigilance doit être de mise. »

Jean Pierre LELEU exprime également une réserve qui se matérialisera en un vote défavorable de cette proposition de remise gracieuse. Il s'explique : « Il s'agit avant tout de fonds publics, et la gestion rigoureuse et responsable de ces fonds nous engage collectivement vis-à-vis de l'ensemble des administrés.

Une telle décision créera une rupture d'équité vis-à-vis des autres agents, créera une jurisprudence. Historiquement, l'administration a déjà fait des reprises pécuniaire sur des agents bien moins « classés » et pour des sommes bien « moindres ». Alors, comme expliqué, il s'agit de fonds publics versés en salaire qui, en cas de trop-perçu, devrait être tenus d'être remboursé ! On parle de deux fois 3 000 euros ! ce n'est pas une petite somme ! Dans le secteur privé, une telle situation aurait très probablement donné lieu à un remboursement échelonné, et non à un effacement pur et simple de la dette. Cette situation met surtout en évidence un manque de suivi administratif et de contrôle en interne. Les agents ne sont pas responsables de cette erreur, qui relève de l'administration, mais cela ne saurait justifier l'abandon d'une créance publique d'un montant aussi conséquent. Cette affaire est de nature à s'interroger sur la qualité de la gestion financière, voire même du personnel de la collectivité et appelle une plus grande vigilance pour l'avenir. »

2026-07-12 - Refacturation aux usagers des mises en fourrière demandées par la police municipale

Adoptée à l'unanimité (pour : 28 voix)

2026-07-13 - Fourniture d'électricité – adhésion au dispositif d'achat groupé Elec 2028 proposé par l'UGAP

Adoptée à l'unanimité (pour : 28 voix)

TRAVAUX

2026-07-14 - Etablissement d'une servitude de passage de ligne électrique en souterrain au profit de la société ENEDIS

Adoptée à l'unanimité (pour : 28 voix)

MONDE AGRICOLE

2026-07-02-15 - Commission Intercommunale d'Aménagement Fonction (CIAF) – élections

1^{er} titulaire : Xavier D'HONDT

2^{ème} titulaire : Vincent DELOBEL

suppléant : Xavier LEFEBVRE

QUESTIONS/REPOSES « AGIR DIFFEREMMENT POUR LINSSELLES »

Justine PERSYN

1- Commerce

À l'occasion du marché nocturne, plusieurs commerçants et entrepreneurs linsellois ont regretté qu'aucun appel à candidature n'ait été diffusé, ne leur permettant pas de proposer leur participation.

Il semblerait que les participants de l'édition précédente aient simplement été reconduits, sans ouverture à de nouvelles candidatures. Pourtant, dans le même temps, des commerçants de communes voisines ont pu être intégrés à l'événement, y compris à une vingtaine de jours de sa tenue.

Pouvez-vous nous expliquer les critères qui ont conduit à cette sélection des exposants ? Pour quelles raisons la municipalité a-t-elle choisi de reconduire les participants de l'année précédente sans lancer d'appel à candidature, privant ainsi de nouveaux commerçants et entrepreneurs linsellois de la possibilité de participer ?

Enfin, la municipalité envisage-t-elle de mettre en place, pour les prochaines éditions, une procédure transparente, avec un appel à candidature ouvert et une priorité donnée aux acteurs économiques de Linselles, afin de mieux valoriser le tissu économique local ?

La procédure de sélection des exposants du marché nocturne de 2026 s'est basée sur un renouvellement tacite des exposants de l'édition 2025.

En effet, pour l'édition 2025, un appel a d'abord été lancé auprès de l'ensemble des commerçants linsellois ; 10 commerces linsellois ont répondu favorablement.

Un appel a ensuite été lancé pour les commerces de communes voisines ; 18 commerces des communes voisines y ont répondu.

Fort du succès de cette édition 2025, il a été décidé de « préempter » les mêmes commerces pour l'édition 2026 afin de valoriser leur investissement et première participation qui a permis la réussite .

Pour cette année, chaque stand libre est naturellement réservé aux commerces linsellois.

Si la manifestation est reconduite en 2027, la même procédure sera enclenchée.

Je tiens à préciser que cette question aurait dû être posée dans un intérêt général et non concernant votre situation personnelle.

2- Plaine de Jeux

Concernant la plaine de jeux, il est constaté un vieillissement prématuré de la clôture des jeux...planches en moins... visserie etc... un contrôle par le prestataire est-il prévu ?

Avez-vous des nouvelles pour la structure "araignée" ?

Il nous avait été dit également en commission qu'un mur végétalisé serait érigé pour permettre une insonorisation partielle de la plaine de jeux vers les habitations mitoyennes ... qu'en est-il ?

Concernant la plaine de jeux, les services communaux assurent un suivi régulier de l'état des installations. Les dégradations constatées sont identifiées lors de contrôles effectués en interne et les réparations sont réalisées dans les meilleurs délais, en fonction de la nature des interventions à effectuer.

Il est malheureusement à déplorer que plusieurs de ces dégradations soient la conséquence d'incivilités, certaines ayant d'ailleurs été constatées peu après l'inauguration du site.

S'agissant de la structure « araignée », la pièce défectueuse a été commandée dans le cadre de la garantie décennale.

Dès sa réception, le remplacement sera effectué afin de permettre une remise en service dans les meilleures conditions de sécurité.

Enfin, concernant le projet de mur végétalisé destiné à atténuer les nuisances sonores en direction des habitations riveraines, celui-ci est toujours prévu.

Sa réalisation est programmée après la période estivale, qui constitue une période plus propice à la pousse et la reprise des végétaux.

3- Sécurité

3.1. Lors des fêtes des voisins, nous sommes allés à la rencontre des riverains, à plusieurs reprises ceux-ci nous ont sollicités sur la pose de marquage au sol ou aérien concernant la présence potentielle d'enfants...

Serait-il donc possible de voir pour la mise en place de signalétiques "Attention Enfants" dans les quartiers?

La mise en place de panneaux signalant la présence d'enfants doit répondre à une situation objectivement identifiée.

Ce type de signalisation est habituellement réservé aux secteurs accueillant un jeune public ou présentant des caractéristiques accroissant les risques.

La commune reste attentive aux signalements des habitants et étudiera toute situation répondant à ces caractéristiques (présence accrue de jeunes enfants et risques particuliers).

Cette signalisation contribue à sensibiliser les conducteurs ; toutefois, sa multiplication risque de banaliser son message et surcharger les informations routières. Il n'est donc pas opportun d'en implanter dans chaque quartier.

3.2. Lors de cet épisode de canicule, accompagné d'orages parfois violents, la question de la protection des bâtiments communaux contre la foudre est naturellement revenue sur le devant de la scène.

Pouvez-vous nous indiquer de combien de paratonnerres est équipée la commune, sur quels bâtiments ils sont installés, et si la municipalité envisage, le cas échéant, d'équiper d'autres bâtiments communaux afin de renforcer leur protection face à la recrudescence des épisodes orageux ?

Conformément aux besoins de protection identifiés, la commune dispose actuellement d'un paratonnerre installé sur l'église, bâtiment particulièrement exposé en raison de sa hauteur.

Trois parafoudres ont également été installés sur les installations électriques de l'église, de la mairie et de l'école Saint-Exupéry permettant ainsi de protéger les installations électriques et les matériels sensibles contre les surtensions d'origine atmosphérique susceptibles d'être provoquées par la foudre.

Jean-Pierre LELEU

1- Espaces Verts

1.1. Le prestataire Canal qui s'occupe des espaces verts en grande partie, semble avoir cessé d'exercer ; quelle solution est à ce jour mise en place et à quel coût ?

Afin d'assurer la continuité de l'entretien de la voirie, la commune a confié à Veolia une prestation de remplacement.

Cette organisation a pu être mise en place sans engendrer de surcoût pour la collectivité, grâce à une optimisation des prestations existantes.

La commune fait également appel, en fonction des besoins, à d'autres structures telles qu'Interm'aide pour la réalisation de certaines interventions ponctuelles.

Un marché public relatif à l'entretien des espaces verts et des espaces minéraux sera prochainement lancé afin de garantir un entretien régulier et de qualité des espaces publics.

1.2. Dans le même esprit de propreté est-il prévu un plan pour les "panneaux indicateurs de rues ou de ville HS" pour les remplacer ?

L'entretien et le remplacement des panneaux de signalisation et des panneaux indicateurs de voirie relèvent des compétences de la MEL.

Lorsque des panneaux sont dégradés, illisibles ou endommagés, la commune procède à leur signalement auprès des services de la MEL afin que les interventions nécessaires puissent être programmées.

1.3. Conformément à votre édito sur le bulletin municipal, quelle est la stratégie de développement et de plantation des espaces verts, arbres etc... pour Linselles ?

La municipalité souhaite poursuivre une politique de développement et de valorisation des espaces verts. À cet effet, un Plan Pluriannuel d'Investissement est actuellement en cours d'élaboration pour l'ensemble du mandat.

Ce document permettra de définir les priorités de la commune, de programmer les opérations de plantation d'arbres, de végétalisation et d'aménagement des espaces verts en tenant compte des contraintes techniques, foncières et budgétaires.

Nous veillerons à mobiliser, chaque fois que les conditions le permettront, les dispositifs d'accompagnement technique et financier proposés par ses partenaires, notamment la MEL.

La commune va répondre prochainement à l'appel à projets du dispositif métropolitain « 1 million d'arbres ».

2- Urbanisme

2.1. Rue de la Vignette, il est constaté que la nouvelle portion partant du rond-point vers les Wattines est dépourvue d'égouts (côté habitation) est-ce normal ? D'autant que lors des fortes pluies, ce sont les à-côtés qui font office de bassins de rétention. Les riverains craignent de potentiels inondations.

Les travaux d'aménagement de la rue de la Vignette ne sont pas achevés. Il est donc prématuré de tirer des conclusions définitives sur les ouvrages réalisés, notamment en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales.

2.2. Toujours concernant cette rue, avez-vous eu une réponse de la MEL pour la reprise des travaux ? Suite au dépôt de bilan hypothétique de l'entreprise ...

À ce jour, la commune n'a pas été informée d'une date de reprise des travaux par la MEL.

Il n'est donc pas possible, à ce stade, de communiquer un calendrier de reprise ou d'achèvement des travaux.

La commune est pleinement consciente des désagréments occasionnés pour les riverains et les usagers et est en contact régulier avec les services de la MEL afin d'être informée de l'évolution de la situation.

3- Général

3.1. On revient sur un vieux sujet que nous avons défendu et qui avait trouvé écho lors du précédent mandat... c'était la création de la "Réserve Citoyenne" ... Ce sujet revient sur la table du conseil à cause de la chaleur qui a fortement accablé la France ces derniers jours. Dans certaines villes disposant de cette réserve, celles-ci ont été actionnées ... Comptez-vous enfin la créer ?

La municipalité n'envisage pas la création d'une réserve citoyenne communale.

En effet, le fait de s'engager dans la démarche nécessite des compétences, une formation débouchant sur un agrément qui ne s'obtient pas immédiatement. Il ne suffit pas de le vouloir, il faut les bons candidats sur le long terme sachant qu'il s'agit d'un engagement bénévole.

De plus, la commune dispose déjà du Plan Communal de Sauvegarde permettant de mobiliser les services municipaux, les élus et les partenariats établis avec les services de l'État, les services de secours et les autres acteurs institutionnels.

Lors du récent épisode de vigilance rouge canicule, la commune a activé son Plan Communal de Sauvegarde et a mis en œuvre les mesures nécessaires (mise à disposition d'une salle fraîche avec bouteilles d'eau, appel aux personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables).

Un travail est également envisagé avec la MEL pour intégrer le Plan Métropolitain de Sauvegarde.

3.2. Une dotation d'achat de matériels divers dit de première nécessité avait été voté lors du dernier mandat... Ces achats ont-ils été réalisés ?

Une réflexion avait effectivement été engagée lors du mandat précédent concernant la constitution d'une enveloppe destinée à l'achat de matériels dits de première nécessité.

Lors de la crise COVID-19, les crédits initialement envisagés ont été mobilisés pour l'acquisition de matériels de protection et de prévention indispensables à la continuité du service public et à la protection des agents et des usagers (masques, distributeurs de gel hydroalcoolique, dispositifs de protection de type écrans en plexiglas pour les accueils du public).

Aucune dépense de ce type n'a été inscrite au budget 2026 et pourraient éventuellement être prévues en 2027 en corrélation avec le Plan Métropolitain de Sauvegarde.

4- Sécurité

Pour donner suite aux événements récents de vols dans les entreprises Linselloises... quel est le plan communal pour apporter à Linselles une meilleure couverture vidéoprotection ou couverture Police.

La commune poursuit l'extension de son système de vidéoprotection à partir d'une analyse globale pour l'intérêt général et au regard des faits et statistiques recueillis par la Police Nationale et la Police Municipale sur un temps long plutôt qu'en réaction à des événements ponctuels. J'ai, à ce sujet, alerté Madame le Commissaire de Tourcoing afin de déployer plus de patrouilles durant la nuit.

Les faits survenus au sein de certaines entreprises linselloises seront intégrés dans une réflexion d'ensemble qui vise à adapter le dispositif aux besoins réels du territoire.

Je tiens à rappeler que le secteur concerné relève de la circonscription de la Police Nationale de Tourcoing et se situe à la frontière du secteur de la Gendarmerie Nationale de Quesnoy-sur-Deûle.

Le secteur bénéficie de patrouilles qui répondent aux missions régaliennes des forces de sécurité intérieure et aux dispositions de notre convention de coordination entre notre Police Municipale et la Police Nationale.

Afin d'aider les services de police, les entreprises privées peuvent également mettre en œuvre un système de vidéosurveillance sur leur site propre ou disposer d'un système d'alarme relié à un prestataire ou à leur smartphone afin de pouvoir relayer le risque d'intrusion auprès des services de police.

Toutes les délibérations signées et visées par la Préfecture sont en ligne sur le site de la ville de Linselles.

La séance est levée.

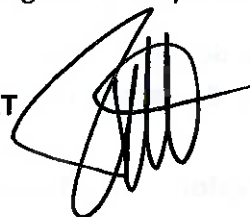
La secrétaire de séance :


Stéphane FOUCHER



Madame le Maire,
Conseillère Déléguée Métropolitaine,

Isabelle POLLET

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to Isabelle Pollet.